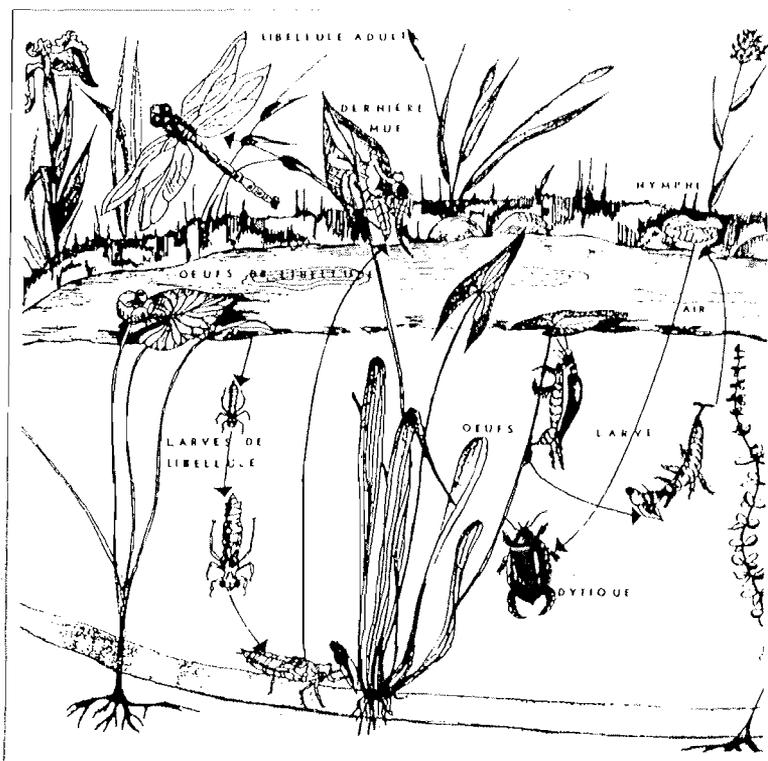


# COMMUNE D'HONDSCHOOTE

## Canton d'Hondschoote



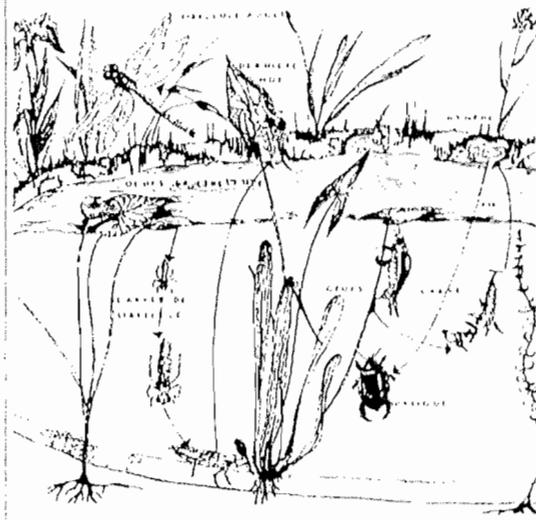
### Création de jardins familiaux

---

Janvier 1995



# SOMMAIRE

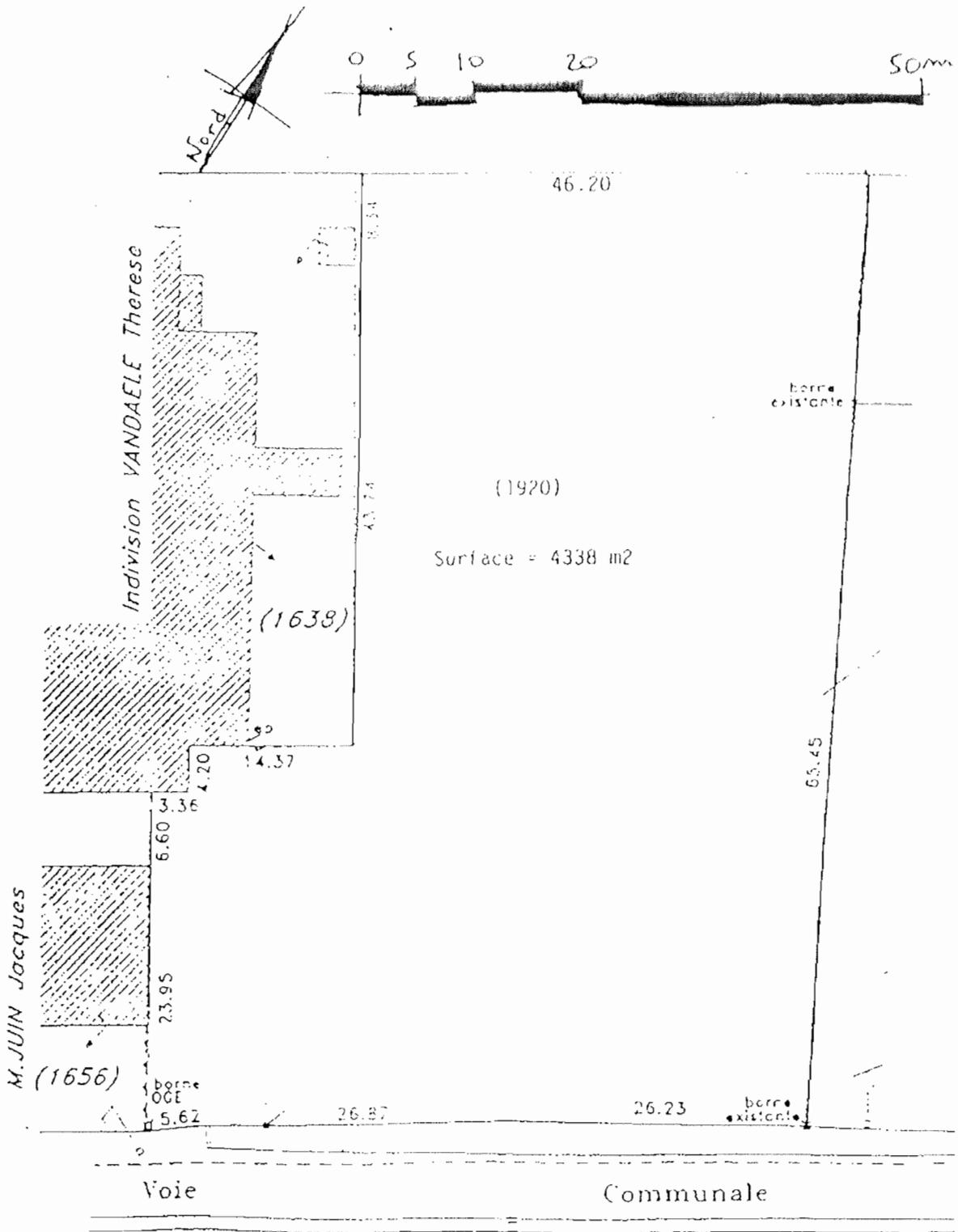


<b>LES JARDINS</b>	<b>3</b>
Contexte	5
Propositions	6
Composants de l'opération	7
<b>LA MARE</b>	<b>9</b>
Introduction	11
Faisabilité du projet de création d'une mare à Hondschoote	13
Principes de base de création d'une mare écologique	16
Proposition de réalisation et d'aménagement de la mare des jardins familiaux	19
Conclusion	24
Bibliographie	25
Annexes	27



---

## Les jardins



Plan-masse

## Contexte

La commune d'Hondschoote a acquis une parcelle d'environ 4000 m<sup>2</sup> afin d'y réaliser un ensemble de jardins familiaux, à disposition de ses habitants.

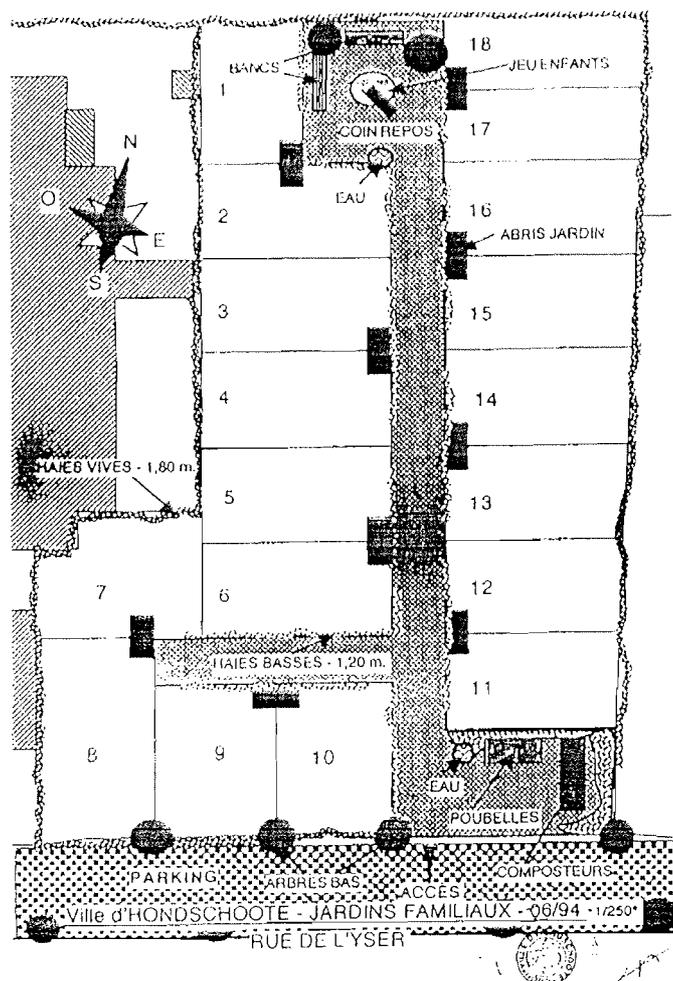
Située à l'Est du territoire communal, cette parcelle participe à l'articulation entre l'espace bâti et la plaine agricole. Il est de ce fait, voisin d'habitations, d'activité artisanale et de terrains agricoles.

Sur la base des critères qualitatifs énoncés par le Conseil Général :

- opération sur un terrain public,
- 10 % de la surface réservée à des espaces ouverts,
- volet pédagogique,
- valorisation du projet dans son environnement immédiat.

la commune a élaboré avec le C.A.U.E. un premier scénario.

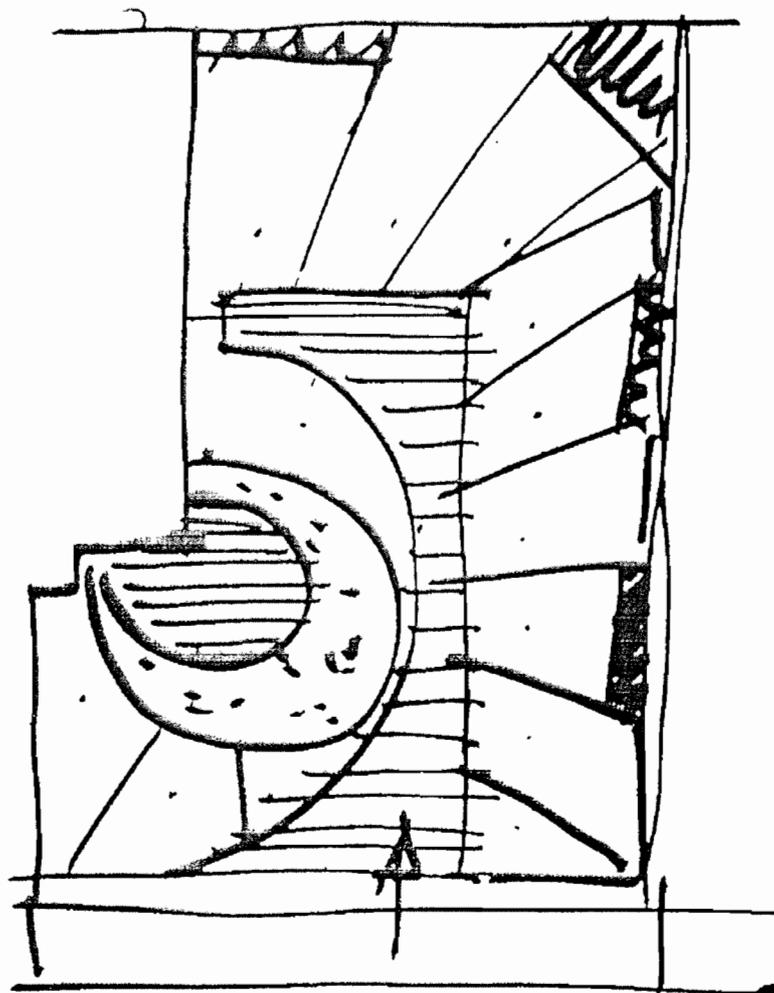
Un changement du parcellaire ne permet plus la traversée publique de l'opération et amène la commune à définir une nouvelle organisation de l'espace (croquis A).



## Propositions

Sur la base de ce nouveau tracé et des caractéristiques techniques du terrain, il a été convenu avec la commune d'étudier la faisabilité d'une organisation originale, fédérée par une singularité du site : le point bas très humide (croquis 3).

Ce document propose donc un parcellaire rayonnant autour d'une mare et une étude technique de cet élément premier.



AN  
1/500

## Composants de l'opération

- **Mare** : partie en eau
- **Abords de la mare** :
  - **Prairie** : protégée par une haie basse, accessible par un portillon
  - **Zone de détente** en herbe accessible à tous.
- **Allée** : partie médiane, donnant accès à l'ensemble des jardins, de la zone de détente et des services (poubelle, composte,...).

Le sol "compact" sera toutefois perméable, un traitement simple du sol guidera préférentiellement l'eau de pluie vers la mare.

### - Les limites :

- Route et parking : un alignement de haies et d'arbres à hautes tiges assure la jonction jardin/parking.
- Terrain agricole : une haie borde la limite Est du terrain, correspondant à des fonds de jardins, cette haie a une épaisseur et une hauteur variable afin de cou-

vrir la palette végétale locale : (herbe, haies, arbustes, arbres).

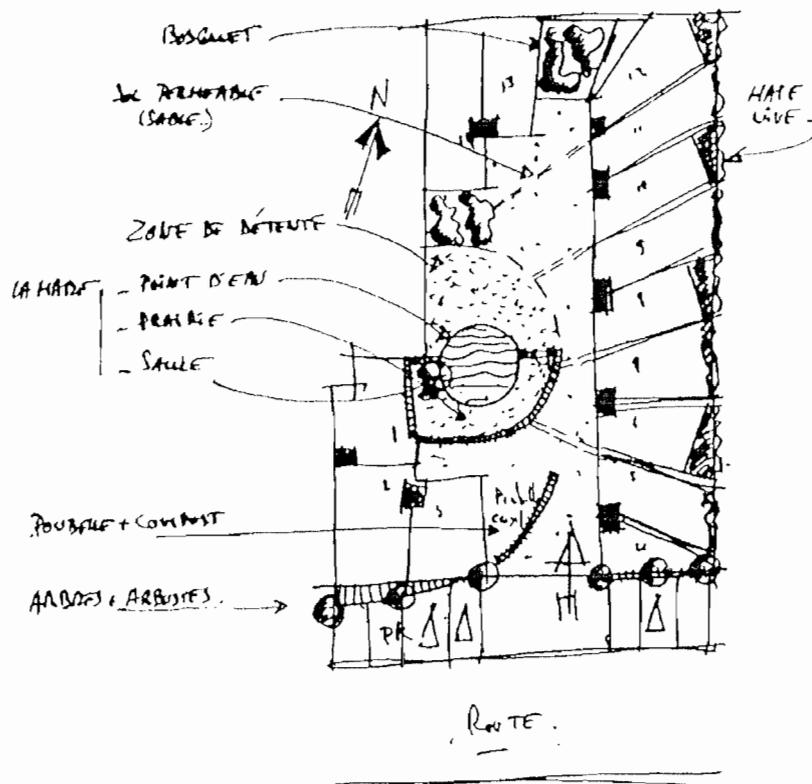
- Parcelles privées à l'Ouest

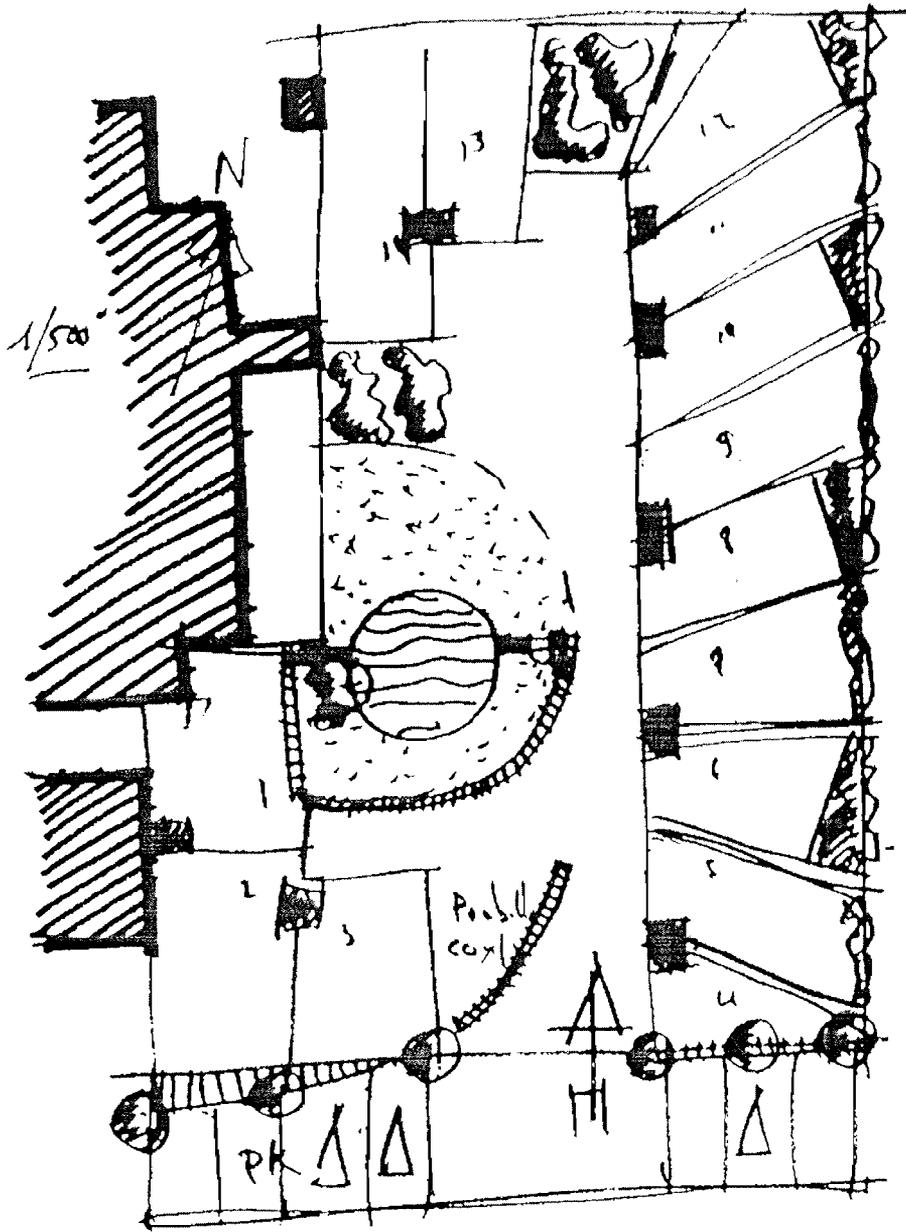
Cette limite est réalisée et gérée par les occupants de jardins, selon leur convenance (soleil, vent,...)

L'articulation entre l'activité voisine (camions) et l'ensemble "mare, détente", sera examinée avec soin, afin d'en garantir la compatibilité (nuisances, gestion de l'eau...).

- Les jardins : parmi les parcelles, une sera réservée à des activités pédagogiques à l'intention des enfants et "clubs nature"

- Les abris : en limite de parcelles, ils participent à la clôture frontale des jardins (voir premier document C.A.U.E.). Une collecte et réserve d'eau de pluie individuelle évitera la mise en œuvre d'un point d'eau commun, à l'entrée de l'opération.





ROUTE.

---

## La mare



---

# Introduction

Au même titre que les haies et les prairies attenantes, les mares contribuent à la richesse paysagère et biologique des secteurs bocagers.

Aussi, elles constituent un élément du paysage de bocage de la Flandre intérieure.

Créées pour les besoins de l'agriculture et notamment de l'élevage, les mares avaient à l'origine des vocations multiples : l'abreuvement du bétail, le drainage des eaux excédentaires, la création de réserve d'eau (lutte contre l'incendie...), le rouissage du lin.

Aujourd'hui, ces besoins tendent à disparaître et, du même coup, ces éléments du patrimoine se raréfient.

Cette évolution a toutefois le mérite de révéler des rôles jusqu'alors inconnus ou nouveaux, en particulier, en matière d'équilibre et de conservation des ressources naturelles : intérêt des mares dans la lutte contre les inondations en tant que zone tampon, réserve d'eau lors des sécheresses estivales, abri d'une faune et d'une flore variées, éléments du paysage rural et, depuis peu, formidable petit laboratoire pour la pédagogie à l'environnement.

A priori, la volonté de la commune d'Hondschoote de créer des jardins familiaux a peu d'intérêts communs avec celle de réaliser une mare. Cependant, dans le cas présent, le désir d'intégrer au mieux les jardins s'est traduit par le choix suivant : plutôt que de gommer les particularités de la parcelle concernée (présence d'une dépression humide), il a été décidé d'affirmer cet état initial comme élément fédérateur structurant l'organisation des jardins.

Ainsi, l'objectif de ce document est d'apporter à la commune d'Hondschoote tous les éléments techniques qui lui permettront de réaliser une mare répondant aux critères recherchés : sensibilisation d'enfants à la connaissance de l'environnement, création d'un espace de détente et réalisation d'un milieu naturel riche et diversifié.

# Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

● Hondschoote





---

# Faisabilité du projet de création d'une mare à Hondshoote

A partir de l'analyse du territoire, il s'agit de juger de la pertinence d'un projet de création d'une mare sur le site choisi.

## Le paysage flamand

La commune d'Hondshoote se situe à cheval sur deux entités naturelles et paysagères.

Le bas du territoire communal est constitué par un paysage ouvert, uniformément plat (si ce n'est la présence d'anciennes digues), où les terres agricoles côtoient un réseau dense de fossés et de canaux ; nous sommes ici en Flandre maritime.

La partie sommitale de la commune se situe quant à elle sur les collines mollement vallonnées de la Flandre intérieure caractérisées par un paysage de grandes cultures céréalières et sarclées, ponctué de ci de là d'enclaves bocagères. Ces dernières ont donné le nom à ce territoire, Houtland ou Pays du bois.

Le projet, situé sur le haut d'Hondshoote, peut donc être perçu comme une reconstitution d'un élément du paysage bocager traditionnel et identitaire de la Flandre intérieure.

## Le substrat géologique

Sur le plan géologique, le secteur concerné par le projet se situe sur l'assise tertiaire de l'argile des Flandres surmontée par les limons pléistocènes.

Le substrat, imperméable, est donc favorable à la création d'une mare.

## Le bassin versant de la mare

Les eaux d'alimentation des mares de Flandre ont deux origines. Elles proviennent d'une part de la nappe superficielle de la couche de limon (sur argile) et d'autre part, des eaux de ruissellement provenant des terrains adjacents.

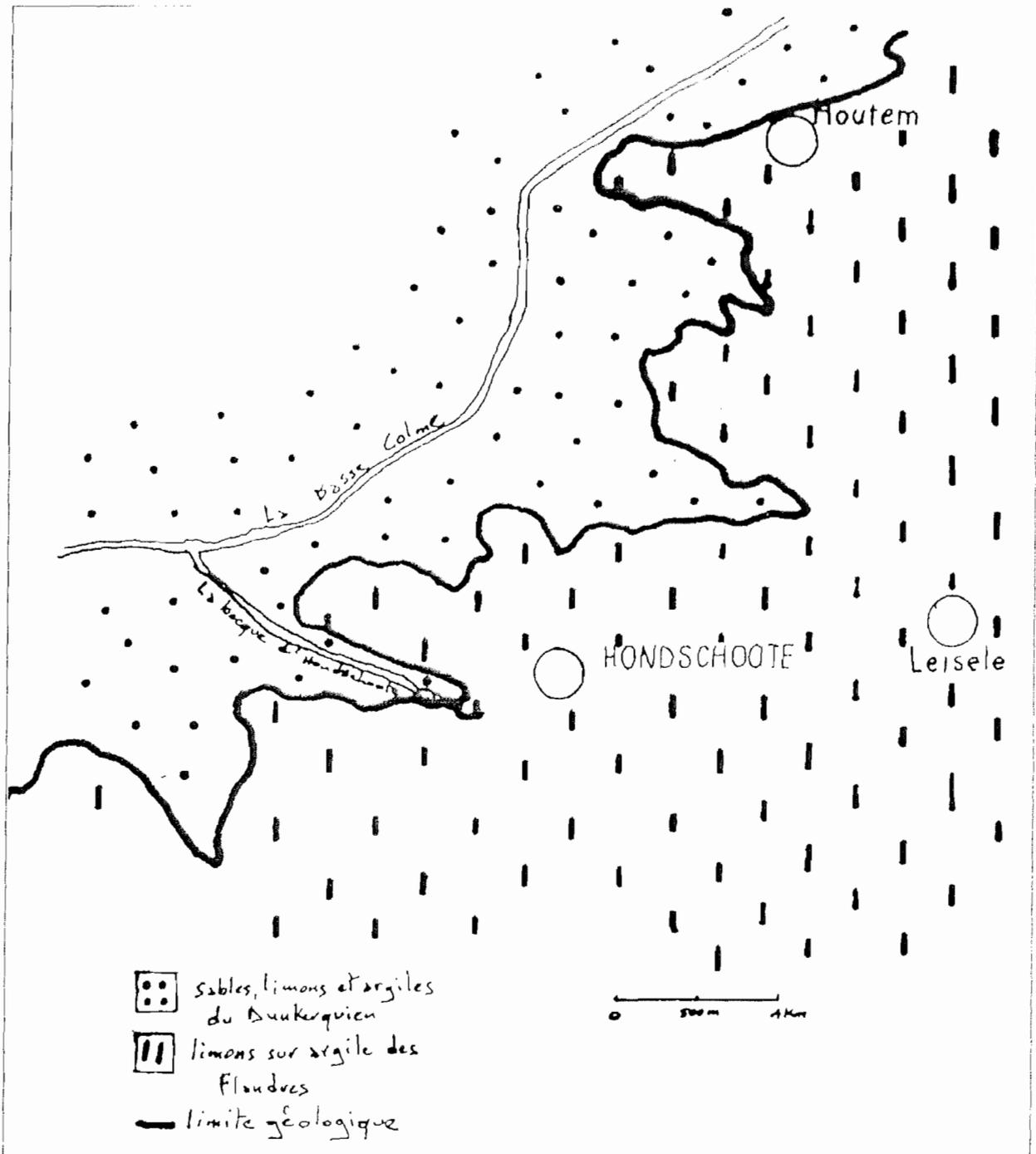
Dans le cas présent, l'analyse rapide de la parcelle concernée a montré la présence d'une dépression régulièrement humide et inondée, alimentée par un bassin versant situé à l'est de celle-ci.

Cette zone de concentration des eaux de la parcelle constitue donc un emplacement intéressant pour la création d'une mare. Il est toutefois important de préciser que le secteur inondable dépasse la limite du terrain communal, ce qui nécessitera peut-être une négociation avec le propriétaire voisin.

## Conclusion

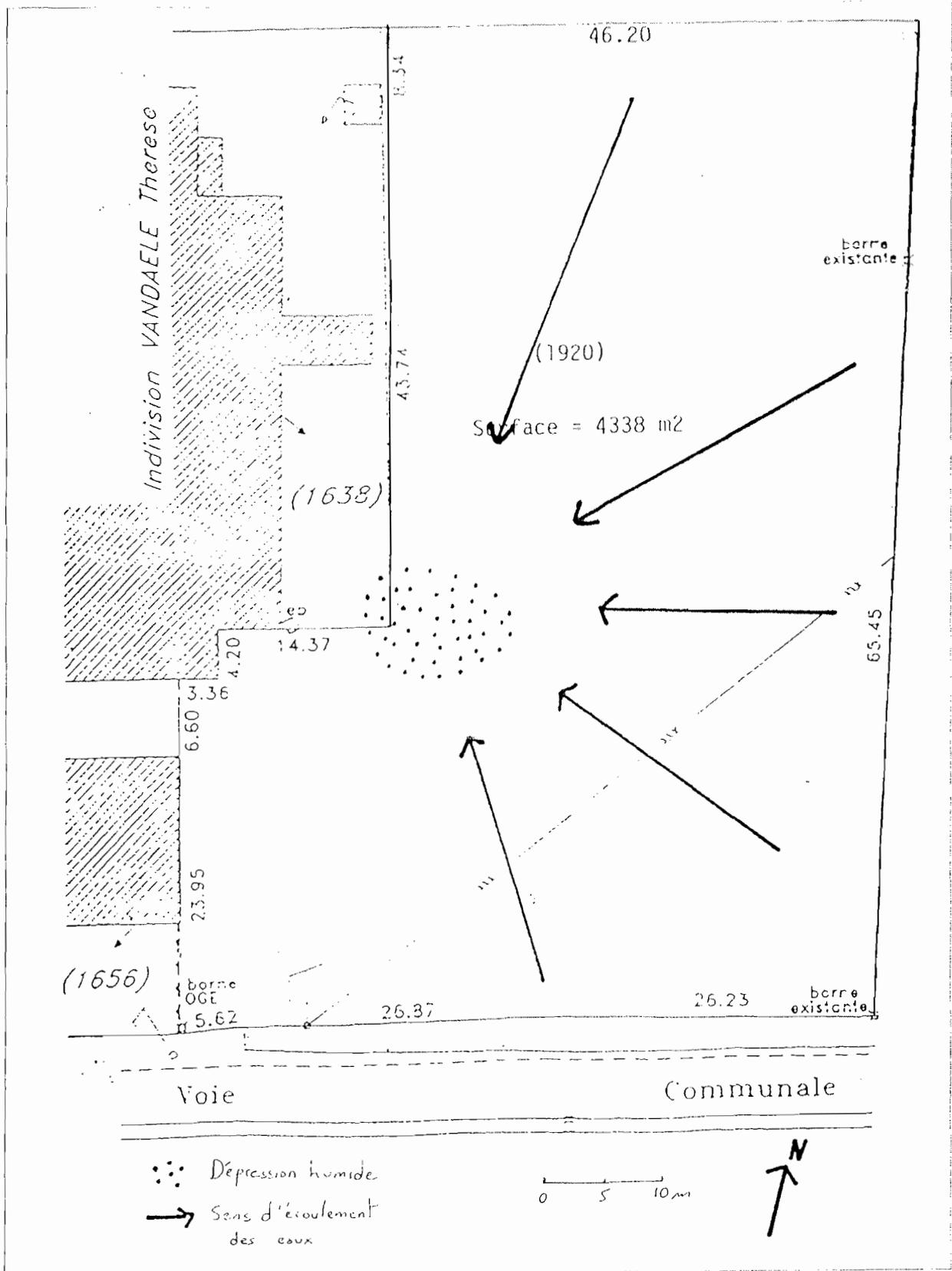
Potentiellement, le site choisi est adapté au projet de création d'une mare.

# Carte géologique



Extrait de la carte géologique 1/50 000 ème du B.R.G.M

# Carte du bassin versant de la mare



Extrait du plan cadastral au 1/500<sup>ème</sup>

---

# Principes de base de création d'une mare écologique

## Les caractéristiques physiques et chimiques de la mare

Les mares sont de petite taille mais il est préférable qu'elles fassent au minimum 20 m<sup>2</sup> (surface nécessaire pour permettre un équilibre biologique).

Une mare sera mieux intégrée dans un environnement naturel si elle présente une forme naturelle (arrondie).

La profondeur de la mare est faible (au maximum de 2 mètres) mais variée.

Une variation naturelle de niveau d'eau crée une mosaïque d'habitats nécessaire au besoin de diversification des plantes et des animaux des zones humides : zone profonde et permanente, zone peu profonde, zone exondée l'été...

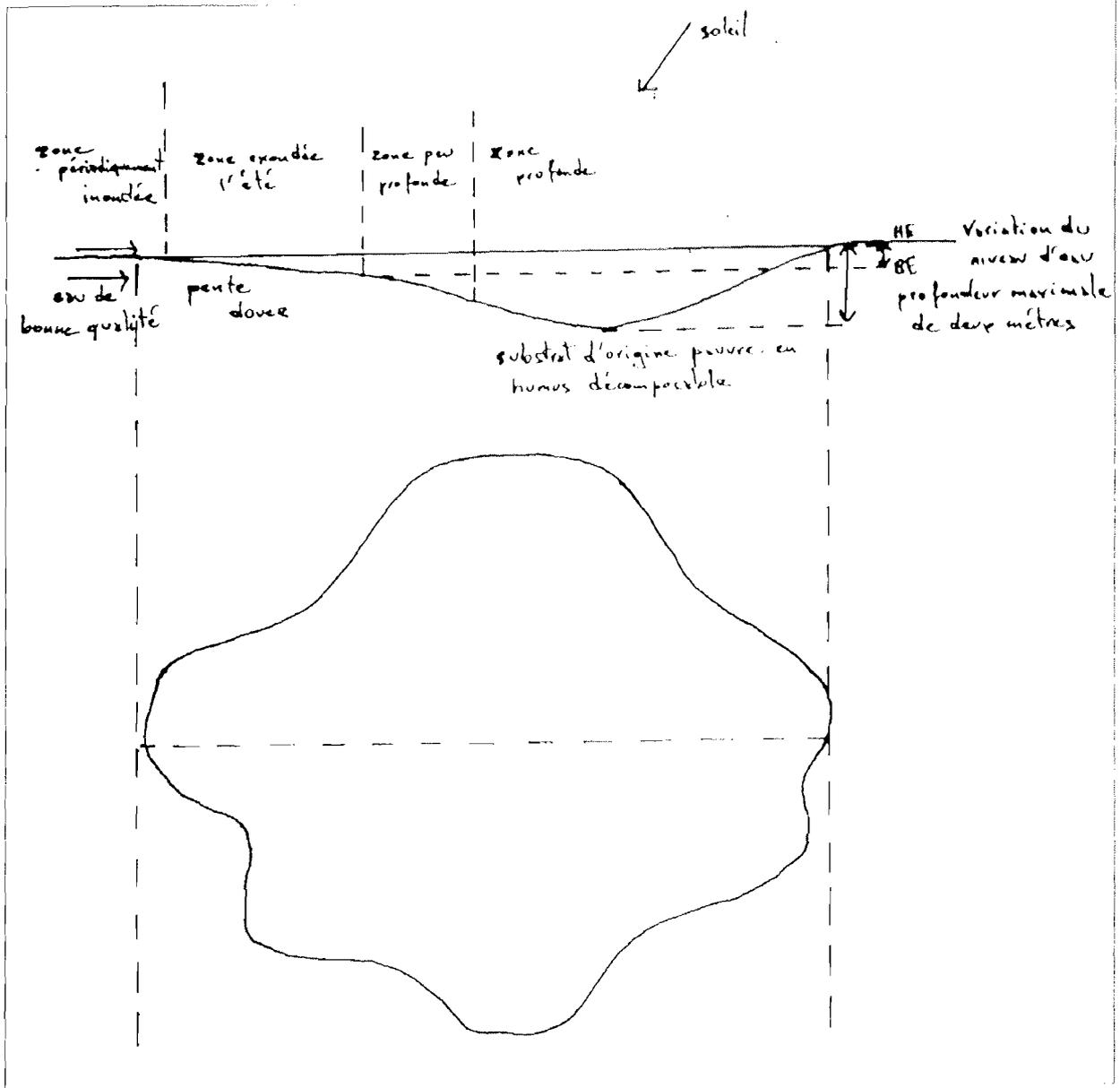
Les pentes seront douces de l'ordre de 1 pour 10 :

- . pour des motifs de sécurité, passage progressif aux zones profondes,
- . pour la recherche d'une biodiversité accrue du fait de la spécialisation de la flore et de la faune en fonction de la profondeur.

L'ensoleillement est une composante importante et nécessaire, en particulier pour le développement des végétations aquatiques et de bordure essentiellement héliophiles.

Les mares les plus riches et les plus colorées sont celles qui sont alimentées par une eau de qualité exempte d'éléments nutritifs (azote, phosphore) en excès.

Le substrat intervient également dans la qualité d'une mare et doit comporter une proportion faible en humus décomposable (terre végétale).



Les caractéristiques physiques et chimiques de la mare

## Les caractéristiques biologiques

Du fait de la dissémination naturelle des êtres vivants et dans le cas où les principes de base sur le plan physique et chimique sont respectés, la mare créée devrait s'enrichir d'une faune et d'une flore variée. Le temps de colonisation et de développement de ces éléments dépendra de l'environnement de la mare et en particulier, de sa richesse biologique (présence de mare, de haies, de prairies...).

Les plantations sont possibles à proximité d'une mare mais devront être limitées. En effet, d'une part, elles peuvent couvrir l'ensemble de celle-ci et gêner le développement des espèces végétales héliophiles et d'autre part, elles engendrent un apport important de matières organiques en automne (feuilles, branches) qui pourrait provoquer un excès de vase et la baisse de l'oxygène dissous.

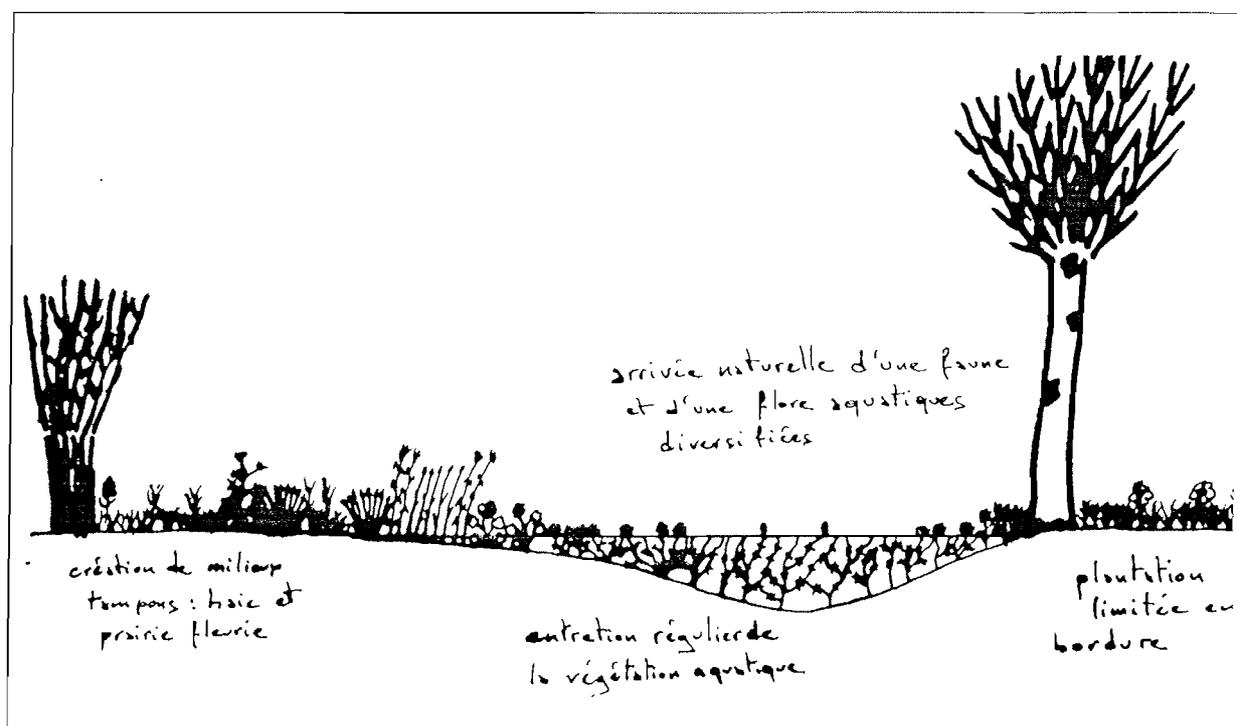
Pour ces raisons, il est conseillé de ne pas planter à moins de 6 mètres.

Afin d'éviter la contamination directe ou indirecte de la mare par des substances nocives à la vie animale et végétale (engrais, herbicides, limons), il est important de réaliser autour de celle-ci une bande enherbée traitée d'une façon extensive (absence d'engrais et d'herbicides, fauche avec ramassage des foins) qui piègera une partie de ces éléments.

Ce dispositif peut être complété par la mise en place d'une haie qui aura des effets similaires. L'ensemble haie-prairie-mare constitue également un complexe écologique intéressant et très riche.

Sans entretien, une mare se comble et disparaît progressivement au fil du temps.

Pour contrer cette dynamique naturelle, la limitation de la formation des vases et d'une végétation envahissante par un entretien régulier est indispensable (ramassage d'une partie des herbes mortes en automne, curage léger et partiel tous les 5-10 ans...).



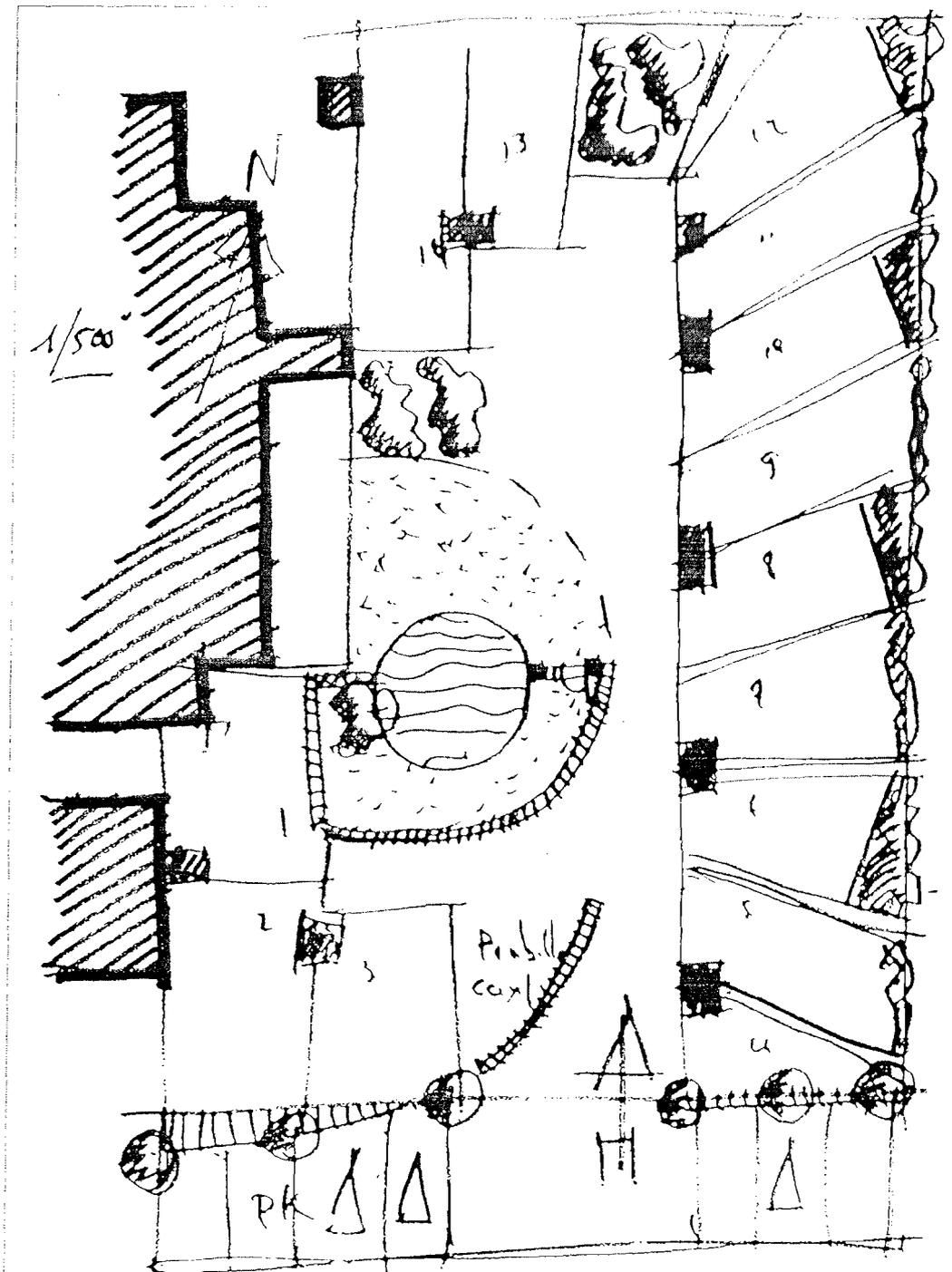
# Proposition de réalisation et d'aménagement de la mare des jardins familiaux

Cette proposition s'intègre au projet global d'aménagement des jardins préalablement défini.

La mare prévue aurait deux fonctions :

- offrir un cadre agréable aux utilisateurs des jardins familiaux,
- permettre aux enfants d'approcher et de comprendre l'écosystème de la mare.

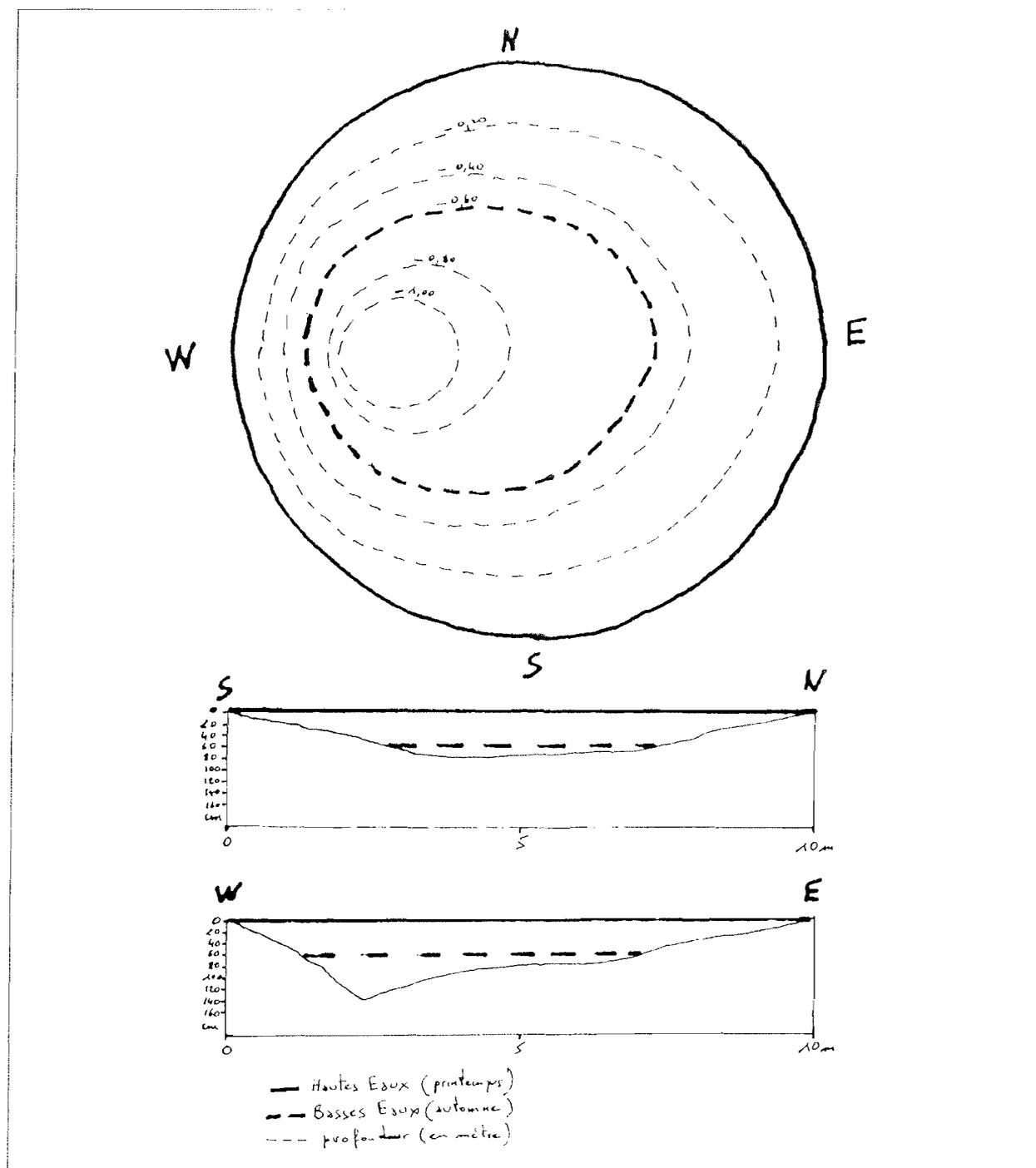
Le profil proposé prend en compte l'ensemble des principes de base retenus pour la réalisation d'une mare "écologique" ainsi que l'accueil d'un public d'adultes et d'enfants.



Esquisse du projet global proposé

## Les caractéristiques physiques

- . taille : environ 100 m<sup>2</sup>.
- . profondeur : variable mais au maximum 1,5 m.
- . forme : ronde à ovale.
- . pente : la plus faible possible, dissymétrique Est-Ouest, descente par palier (0-50,50-90,90-150).
- . variation du niveau d'eau : nous avons estimé la variation du niveau d'eau entre le printemps (hautes eaux) et la fin de l'été (basses eaux) à 60 cm. Dans le cas présent, le pourcentage exondé en été de la mare serait important (70% en superficie).



Proposition de profils

## La végétation et la faune des milieux aquatiques

Comme nous l'avions indiqué précédemment, la mare peut se coloniser naturellement. Cependant, il est possible d'accélérer ce processus dynamique en apportant les plantes et les animaux adaptés à ces milieux. Là aussi, deux possibilités existent :

- pour les plantes, certains vendeurs spécialisés proposent une gamme variée d'espèces différentes,
- pour les plantes et les animaux, des sorties avec les enfants dans les secteurs humides des environs peuvent faire l'objet de récolte (en respectant toutefois les milieux existants et la réglementation des espèces protégées !).

Dans le cas d'implantation de végétation, les exigences écologiques de chaque espèce seront à respecter pour espérer une bonne reprise.

- Liste des espèces végétales en annexe -

## Les surfaces enherbées

Celles-ci peuvent être de deux types :

- un gazon ras, extensif (sans apport d'engrais et d'herbicides) en bordure nord de la mare pour l'accueil du public,
- une prairie fleurie extensive en bordure sud. Cette dernière serait composée de plantes herbacées adaptées au traitement de fauche tardive (en juillet-août après la floraison) et à un sol pauvre en éléments nutritifs (pour éviter l'enrichissement du sol, nécessité de ramasser les foin après la coupe).

Cette méthode a pour objectif :

- d'offrir une prairie colorée pour les utilisateurs du site,
- de diversifier sa composition floristique,
- d'attirer de nombreux insectes, source de nourriture pour les batraciens.

Les graines de cette prairie sont disponibles chez les vendeurs spécialisés.

- Liste des espèces végétales en annexe -

## Les plantations

Pour les raisons évoquées précédemment, les plantations ne sont pas conseillées à proximité immédiate d'une mare. Mais, que serait une mare de Flandre sans son saule têtard ? Il est donc possible de planter cet arbre traditionnel (le Saule blanc) en un seul exemplaire sur la bordure ouest de la mare.

Afin de créer une barrière entre la mare et les espaces récréatifs et d'apporter à la faune des refuges, une haie basse en demi-cercle serait à réaliser. Son utilisation pour la faune et son intégration dans le paysage sera fonction de sa composition et de sa structure (liste des espèces proposées en annexe).

## L'alimentation en eau de la mare

Les aménagements des jardins familiaux vont engendrer des modifications quant à l'alimentation en eau de la mare.

Il s'agira donc de conserver l'écoulement actuel entre les jardins et la mare en évitant de créer une barrière hydraulique. De même, pour garantir une eau de bonne qualité, les points d'arrivée des eaux devront transiter par la bande enherbée épuratrice.

Enfin, il faudrait éviter tout apport d'eau de ruissellement provenant des terrains voisins d'autant plus qu'ils seront sujets à risque de pollution (parking de camions).

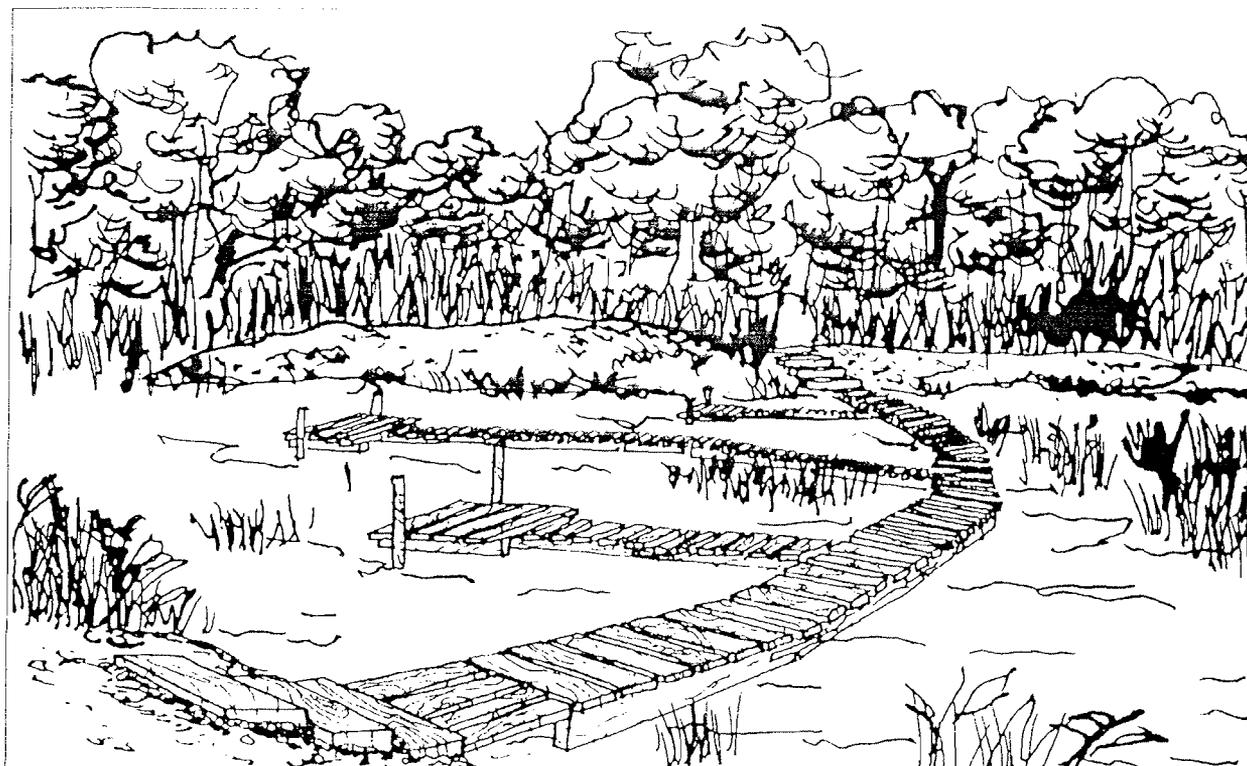
## L'accueil du public

Afin de préserver une certaine tranquillité à proximité de la mare, il est conseillé d'installer une barrière qui limitera l'accessibilité de la bordure sud. Cet équipement permettra ainsi l'utilisation optimale du site par la faune (batraciens, oiseaux...). Le choix du matériau et de la structure déterminera l'intégration plus ou moins réussie de celle-ci.

L'approche d'une mare par les enfants peut parfois être périlleuse. Ainsi, il n'est pas toujours évident d'observer les animaux aquatiques lorsque la berge est abrupte et instable ou lorsqu'en été, le niveau d'eau est tellement bas qu'il faut "patauger" dans la boue pour approcher le secteur recherché.

Il faut donc prévoir des aménagements qui permettent une observation confortable en toute sécurité sans perturbation du paysage et du milieu naturel reconstitué.

Dans le cas présent, la mise en place d'un caillebotis type ponton de pêche, variable en fonction du niveau d'eau, pourrait faciliter l'approche de l'écosystème de la mare.



Exemple de sentier "sur l'eau" : la mare aux tritons de la réserve naturelle de la petite Camargue alsacienne

## Les travaux

### - La mare

La période optimale pour les travaux de terrassement est la fin de l'été au moment des basses eaux. Le remplissage de celle-ci se fait ainsi pendant l'hiver. Cependant, il n'est pas impossible de réaliser les travaux en période hivernale.

Afin de garantir une pente faible et une eau de bonne qualité, la terre extraite ne devra pas être régalée en bordure de la future mare.

### - Les plantations

La période de plantation se situe entre octobre et mars hors période de gel. Auparavant, le terrain aura été travaillé pour l'ameublir.

### - Le semis de la prairie fleurie

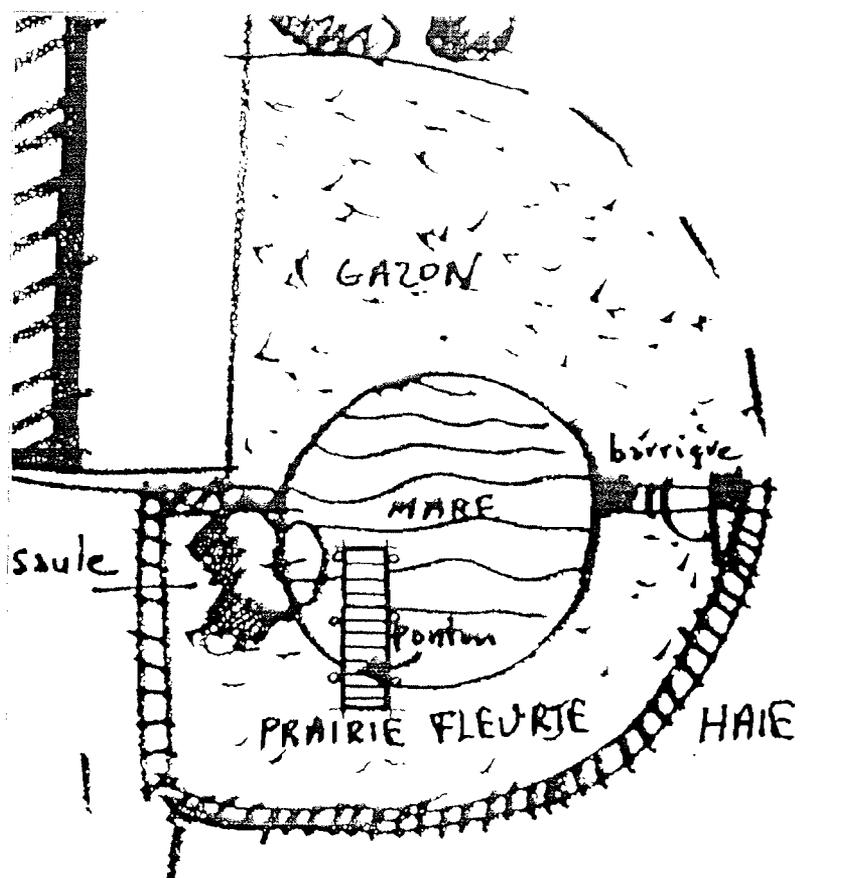
Il se fait de la même façon qu'un gazon classique. Il est toutefois conseillé de réaliser auparavant un faux semis pour éliminer les espèces concurrentielles indésirables.

### - Le suivi des opérations

Malgré les nombreuses précautions prises pour faire concorder les aménagements avec les objectifs définis, certains paramètres environnementaux sont et resteront estimés et non évalués avec certitude : quantité d'eau arrivant à la mare après modification du bassin versant, taille et contenance de la mare, trop petite, trop grande ?

C'est pourquoi, le suivi des opérations sera nécessaire afin d'apporter d'éventuelles modifications du projet initial en fonction des réponses de l'environnement.

### - Récapitulatif schématique.



---

## CONCLUSION

Le projet constitue une réalisation originale de valorisation d'un élément du patrimoine naturel et culturel de Flandre intérieure.

Il a en effet, le mérite de mettre à profit une particularité topographique de la parcelle concernée, jusqu'alors considérée comme dévalorisante, en créant un cadre unique et agréable.

Plus généralement, en essayant de reconstituer un milieu naturel au sein de parcelles cultivées, cette expérience confirmera peut-être bientôt l'intérêt d'associer une agriculture performante et le maintien d'écosystèmes équilibrés.

La lutte intégrée contre les ravageurs de cultures par la conservation de leurs prédateurs naturels, la régulation des eaux par les mares et les haies, l'effet brise-vent apporté par les haies sont autant de raisons pour favoriser cette initiative.

# Bibliographie

**Chaib, J** -1991- *Gestion des eaux pluviales et urbanisme vert. Guide pratique. Le quotidien du maire hebdo. Foncier conseil.* 80 p.

**Jedicke, E** -1989- *Les eaux dormantes. Mares, étangs et petits lacs. Ulisseditions.* 119 p.

**Wilke, H** -1989- *Une mare naturelle dans votre jardin. Terre vivante.* 86 p.

## **Equipe permanente attachée au secteur :**

<b>Architecte</b>	<b>Marc Panien</b>
<b>Ecologue</b>	<b>Vincent Levivo</b>
<b>Paysagiste</b>	<b>Anne Braquet</b>
<b>Assistant d'étude</b>	<b>Christophe Rouvres</b>
<b>Secretariat</b>	<b>Monique Dhoedt</b>

## **Ce document a été réalisé par**

<b>Marc Panien</b>	<b>Architecte</b>
<b>Vincent Levivo</b>	<b>Ecologue</b>
<b>Christophe Rouvres</b>	<b>Mise en page</b>
<b>Monique Dhoedt</b>	<b>Secretariat</b>



---

## Annexes



## Espèces végétales des mares de Flandre

### VEGETATION AQUATIQUE DES EAUX PROFONDES ET PERMANENTES :

- Ceratophyllum demersum : Cornifle épineux
- Elodea canadensis : Elodée du Canada
- Elodea nuttallii : Elodée à feuilles étroites
- \* Myriophyllum spicatum : Myriophylle en épi
- Nuphar lutea : Nénuphar jaune
- Potamogeton berchtoldii : Potamot de Berchtold
- \* Potamogeton crispus : Potamot à feuilles crépues
- Potamogeton densus : Potamot dense
- Potamogeton lucens : Potamot à feuilles luisantes
- Potamogeton natans : potamot nageant
- Potamogeton pectinatus : Potamot à feuilles pectinées
- Potamogeton trichoides : Potamot à feuilles capillaires
- Ranunculus circinatus : Renoncule divariquée
- \* Zannichellia palustris : Zannichellie des marais

### VEGETATION AQUATIQUE DES EAUX PEU PROFONDES :

- Callitriche hamulata : Callitriche à crochets
- Callitriche obtusangula : Callitriche à angles obtus
- \* Callitriche platycarpa : Callitriche à fruits plats
- Callitriche stagnalis : Callitriche des eaux stagnantes
- Hottonia palustris : Hottonie des marais
- Polygonum amphibium : Renouée amphibie
- \* Ranunculus aquatilis : Renoncule aquatique
- Ranunculus trichophyllus : Renoncule à feuilles capillaires

### VEGETATION FLOTTANTE NON ENRACINÉE :

- Hydrocharis morsus-ranae : Petit Nénuphar
- Lemna gibba : Lentille gibbeuse
- \* Lemna minor : Petite Lentille d'eau
- \* Lemna trisulca : Lentille à trois lobes
- Spirodela polyrhiza : Lentille à plusieurs racines

## VEGETATION AMPHIBIE DES BORDS DES EAUX :

### Bas niveau :

- Butomus umbellatus : Jonc fleuri
- Glyceria maxima : Glycérie aquatique
- Oenanthe aquatica : Oenanthe phellandre
- Phragmites australis : Roseau
- \* Rorippa amphibia : Rorippe amphibie
- \* Sagittaria sagittifolia : Sagittaire
- \* Typha angustifolia : Massette à feuilles étroites
- Typha latifolia : Massette à larges feuilles

### Haut niveau :

- Agrostis stolonifera : Agrostis blanc
- \* Alisma plantago-aquatica : Plantain d'eau
- Alopecurus geniculatus : Vulpin genouillé
- Apium nodiflorum : Ache, faux Cresson
- Caltha palustris : Populage
- Carex acutiformis : Laïche des marais
- Carex otrubae : Laïche cuivrée
- \* Carex riparia : Laïche des rives
- \* Eleocharis palustris : Scirpe des marais
- Equisetum palustre : Prêle des marais
- Galium palustre : Gaillet des marais
- Glyceria declinata : Glycérie dentée
- Glyceria fluitans : Glycérie flottante
- \* Glyceria plicata : Glycérie pliée
- \* Iris pseudacorus : Iris jaune
- Juncus articulatus : Jonc à fruits luisants
- \* Juncus effusus : Jonc épars
- Juncus inflexus : Jonc glauque
- Lycopus europaeus : Lycope d'Europe
- \* Lythrum salicaria : Salicaire
- \* Mentha aquatica : Menthe aquatique
- Myosotis scorpioides : Myosotis des marais

Nasturtium officinale : Cresson de fontaine  
Oenanthe fistulosa : Oenanthe fistuleuse  
Phalaris arundinacea : Baldingère  
\* Polygonum amphibium : Renouée amphibie  
Phragmites australis : Roseau  
Rumex conglomeratus : Patience agglomérée  
Rumex hydrolapathum : Patience des eaux  
Scutellaria galericulata : Scutellaire toque  
Sium erectum : Petite Berle  
Solanum dulcamara : Morelle douce-amère  
Sparganium erectum : Rubanier rameux  
\* Veronica anagallis-aquatica : Véronique mouron d'eau  
Veronica beccabunga : Véronique des ruisseaux

**VEGETATION ANNUELLE DES VASES EXONDEES :**

*Atriplex prostrata* : Arroche hastée

*Bidens cernua* : Bident penché

*Bidens tripartita* : Bident triparti

*Gnaphalium uliginosum* : Gnaphale des marais

*Juncus bufonius* : Junc des crapauds

*Peplis portula* : Pourpier des marais

*Polygonum hydropiper* : Poivre d'eau

*Polygonum lapathifolium* : Renouée à feuilles de patience

*Ranunculus sceleratus* : Renoncule scélérate

*Rorippa islandica* : Rorippe à petites fleurs

\* Espèces conseillées pouvant être implantées dans la mare.

## Mélange de graines de plantes de prairies conseillé

---

(couleur des fleurs ; période de floraison) :

- Achillée millefeuille (blanc, rose; juin-nov.)
- Marguerite (blanc, jaune; mai-août)
- Centaurée jacée (violet; juin-oct.)
- Petit Trèfle jaune (jaune; mai-sept.)
- Trèfle des prés (pourpre; mai-oct.)
- Lotier corniculé (jaune rougissant; mai-sept.)
- Salsifis des prés (jaune; mai-juill.)
- Cardamine des prés (blanc, rose; avr.-mai)
- Plantain lancéolé (jaune pâle; mai-sept.)
- Pâquerette (blanc; janv.-dec.)
- Pâturin des prés (vert; mai-juill.)
- Fétuque rouge (vert; juin-juill.)
- Vulpin des prés (vert; avr.-juill.)
- Fléole des prés (vert; juin-juill.)

## Espèces ligneuses recommandées

---

- Saule blanc
- Chêne pédonculé
- Frêne élevé
- Saule marsault
- Charme
- Fusain d'Europe
- Cornouiller sanguin
- Erable champêtre
- Viorne obier
- Noisetier
- Merisier
- Eglantier
- Prunellier
- Aulne glutineux*



## **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

*La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.*

